



COMMUNIQUE

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande et Administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité, se satisfait de la décision de justice, rendue par le Tribunal Correctionnel de Cayenne, le vendredi 3 Février 2017, à l'occasion de l'interpellation d'un Canadien, qui s'était rendu coupable de trafic illégal d'animaux sauvages de Guyane, pays continental et amazonien de l'Amérique du Sud : des colibris, espèce protégée par la Convention de Washington.

Toutefois, l'Administrateur s'interroge sur le nombre d'actes de biopiraterie perpétrés sur toutes les espèces animales et végétales de notre territoire et les moyens mis à disposition pour lutter contre ces méfaits.

Il profitera de la prochaine session du Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité pour interroger les pouvoirs publics concernés.

Enfin, il rappelle que cette biopiraterie constitue de manière manifeste un pillage de nos ressources naturelles et un manque à gagner indéniable à l'économie guyanaise.

Fait à Montsinéry-Tonnégrande,
Le 10 Février 2017

Le Maire



Patrick LECANTE